Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_040-DE

Mairie de Saint-Savin
04 74 28 92 40
mairie@saintsavin-isere.fr

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2025-040

Nombre de Conseillers en exercice : 27

présents : 17

votants : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 juillet 2025 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 juillet 2025

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Christian COCAT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Christophe DENIS, Catherine LINAGE, Anne-Lise MAULOUET, Elodie DUGUE, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Alexandre GINET, Claude BINET, Jean-Philippe ROUSSEL, Marie-Laure GONCALVES

Absents excusés : Jean-Michel CREMONESI (pouvoir à Anne-Lise MAULOUET), Delphine GUILLOT (pouvoir à Elodie DUGUE), Franck ROESCH (pouvoir à Catherine LINAGE), Daniel PAILLOT (pouvoir à Florence VERLAQUE), Clément RAVET (pouvoir à Claude DIMIER), Virginie MATHIEU (pouvoir à Rachel BASSET), Viviane MONTOVERT (pouvoir à Eveline DUJARDIN), Célia CASTELLI (pouvoir à Angélique CONTAMIN), Philippe TISSERAND

Absent: Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Alexandre GINET

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE DEPLOIEMENT D'UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_040-DE

Suite à la délibération n°2025-004 du conseil municipal en date du 7 février 2025 approuvant le projet de vidéoprotection sur la voie publique, une consultation de travaux a été lancée pour le déploiement d'un dispositif de vidéoprotection sur la commune.

La Commune a lancé la consultation des marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée ouverte, selon les dispositions des articles R2123-1-1°du Code de la Commande Publique.
L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 27 février 2025 sur la plateforme des Affiches de Grenoble www.marches-securises.fr (avis Saint-Savin_38_20250227W2_01) et dans le journal d'annonces légales Les Affiches de Grenoble.

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition en lots ni tranches. Il s'agit d'un marché global dont l'objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

La forme retenue pour l'exécution du contrat est mixte :
Pour la mise en œuvre de la solution de base, les prestations donnent lieu à un marché ordinaire avec des prestations rémunérées sur la base d'un montant global et forfaitaire.
Pour les prestations à titre unitaire définies (prestations à bons de commande), le marché prend la forme d'un accord-cadre sans minimum dont le montant des prestations, susceptibles d'être commandées par émission de bons de commande, est fixé à 400 000 euros HT maximum pour la durée ferme de 3 ans à compter de la notification du marché.
La date limite de remise des offres était fixée au 20 mars 2025. A la demande des entreprises, un report du délai de remises des offres a été accordé jusqu'au 28 mars 2025.
23 retraits et 2 offres ont été déposées dont zéro hors délai.
La phase 1 du projet, sur base du DPGF, comprend :

- Le déploiement de 24 nouvelles caméras
- Le déploiement d'un réseau de transmission (radio et fibre optique)
- Le déploiement des équipements centraux

L'analyse des offres a été effectuée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, le Cabinet LB Conseil Ingénierie.
Cette analyse a été présentée à la commission d'analyse des offres du 23 avril dernier. L'offre de la société SERFIM TIC a alors été classée en première position, avec une offre de prix estimatif de 204 359.84 € HT (245 231.81 € TTC).

Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres a proposé une négociation et une demande de précision technique avec un retour au 2 mai.
Le retour des entreprises confirme la position n°1 de l'entreprise SERFIM TIC dans le rapport d'analyse des offres avec une offre de prix à 196 517.44 € HT soit 235 820.93 € TTC.

A l'issue de l'ouverture et de l'analyse des plis et selon les critères et sous-critères de jugement des offres annoncés dans l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de consultation ainsi que leurs pondérations respectives, la proposition de l'entreprise SERFIM TIC est apparue économiquement et techniquement la mieux placée pour des prestations équivalentes.

Suite à ce nouveau Rapport d'Analyse des Offres après négociation en date du 12 mai 2025, la commission d'analyse des offres propose d'attribuer le marché à la société SERFIM TIC (Vénissieux) pour un montant estimatif de 196 517.44 € HT soit 235 820.93 € TTC et dans les conditions financières fixées à l'accord-cadre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_040-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de retenir l'entreprise SERFIM TIC au vu du DQE pour un montant de 196 517.44 € HT soit 235 820.93 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

DECIDE

D'attribuer le marché de travaux pour la mise en place de la vidéoprotection à l'entreprise SERFIM TIC à Vénissieux pour un montant estimatif de 196 517.44 € HT soit 235 820.93 € TTC et dans les conditions financières de l'accord-cadre,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché public, ainsi que tout document y afférent,

De dire que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune.

Fait et délibéré le 18 juillet 2025
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE ST-SAVIN 38 (Isère)

Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 22/07/2025
Reçu en préfecture le 22/07/2025
Publié le 22/07/2025
ID : 038-213804552-20250718-DEL2025_040-DE